

CONSEIL D'ECOLE DU 17 NOVEMBRE 2020

Personnes présentes :

M. Marcheix et Mmes Audoin, Dijoux, Turenne, représentants des parents d'élèves

Mmes Pélissier, Dardilhac, Bouysset, enseignantes et Mme Delanne, Directrice

Mmes Dubarry, Bayle, conseillères municipales et Mme Bruzat, adjointe au Maire

M Albarède, DDEN

Mmes Réal et Jean, employées communales

Personnes excusées : Mme Ducourtieux représentante des parents d'élèves, M. Musson, Inspecteur de l'Education Nationale, Mme Puymerrail, enseignante

PREAMBULE

Présentation de l'ordre du jour du conseil d'école auquel s'ajoutent : le climat scolaire (classe et cour), la cantine scolaire, les exercices de sécurité et les PPMS (plan particulier de mise en sûreté).

Les problèmes sont abordés par thème et non pas par élève. Aucun élève ne sera donc nommé.

ATTRIBUTION DU CONSEIL D'ECOLE

Il adopte le règlement intérieur de l'école et le projet d'organisation du temps scolaire.

Il donne tous avis et toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et notamment sur l'utilisation des moyens, l'intégration des enfants en situation de handicap, les activités périscolaires, la restauration scolaire et l'hygiène scolaire.

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur est pratiquement le même que l'année précédente.

Les parents doivent avertir lorsque leur enfant s'absente.

En cas de problème, nous invitons les parents à s'adresser à la directrice ou à l'une des enseignantes de l'école en sollicitant un rendez-vous individuel. S'il s'agit de problèmes se déroulant pendant l'interclasse (entre 12h et 13h20) ou pendant la garderie, les parents doivent contacter la mairie. **Les parents ne sont pas autorisés à intervenir directement auprès des enfants.**

En raison des allergies alimentaires, les enfants ne sont pas autorisés à échanger leur goûter.

Important :

Les attestations d'assurance scolaire doivent être fournies impérativement et doivent mentionner la prise en charge de :

- La responsabilité civile
- Les dommages corporels

Les parents n'ayant pas encore transmis ces attestations d'assurance sont invités à le faire rapidement via le cahier de liaison de leur enfant.

A l'occasion de l'hommage rendu à M. Samuel PATY, la charte de laïcité a été la base des échanges avec les élèves.

EFFECTIFS ET REPARTITION DES ELEVES

Rentrée 2020-2021 :

10 PS + 13 MS + 2 TPS (en janvier)	23+2 élèves, classe Mme Dardilhac
7 GS + 18 CE2	25 élèves, classe Mme Bouysset
13 CP + 9 CE1	22 élèves, classe Mme Pélissier

6 CM1 + 12 CM2

18 élèves, classe Mmes Delanne et Puymérail

Cela représente 68 familles pour un effectif total de 88 élèves.

Prévisions rentrée 2021-2022 stable avec 87 élèves.

PROTOCOLE SANITAIRE

Ce qui est nouveau au regard du premier protocole sanitaire de fin août 2020 (qui avait été très allégé au regard de celui qui s'appliquait en juin), c'est l'obligation du port du masque par les élèves du CP au CM2 et le non brassage des classes.

Le lavage des mains est maintenu de manière systématique à l'entrée et la sortie de locaux fermés (soit gel hydroalcoolique soit savon-eau).

Des distributeurs de papiers ont été installés par la mairie dans toutes les classes, la garderie, la cantine et les sanitaires.

La mairie a pu distribuer grâce aux couturières bénévoles 2 masques tissu par enfant. L'école a financé avec la coopérative scolaire l'achat de 2 autres masques en tissu qui ont été remis à chaque enfant. Un stock complémentaire de masques pédiatriques fournis par l'Education Nationale est géré par le corps enseignant afin de répondre aux éventuels besoins de dépannage durant le temps scolaire.

Le non brassage des classes mis en place le 5 novembre dernier s'est traduit par la répartition des enfants dans différents espaces définis à la fois dans la cour de l'école et dans la garderie. Cela a été possible grâce à l'augmentation du temps de travail de Véronique Prabonnaud et à l'embauche par la mairie de Cassandre Léonard pour réaliser le ménage.

Les récréations sont décalées de 5 à 10 min entre chaque classe.

La cantine se passe en deux services : PS/MS/GS/CE2 au premier service et CP/CE1/CM1/CM2 au second service.

Pour la garderie du soir, l'accueil des élèves se fait dehors le plus longtemps possible bien évidemment en lien avec les conditions climatiques.

De manière générale, le corps enseignant fait beaucoup d'accompagnement et de pédagogie pour expliquer les bons usages du port du masque et de sa gestion.

Un questionnaire a été adressé aux familles par la mairie pour restreindre le nombre d'enfants fréquentant la garderie. Les parents ont été invités, selon leurs possibilités, à diminuer les gardes. C'est le protocole sanitaire du 2 novembre demandant le non brassage qui est à l'origine de cette demande.

Concernant les cas COVID, un seul cas a été avéré.

CLASSE DE MER

Au vu des protocoles sanitaires et des obligations de non brassage des classes, c'est à regret que Mme Delanne a dû annuler les dates initialement retenues pour la classe de mer 2020-2021.

GYMNASE

Les élèves des classes de Mmes Delanne et Pélissier ont pu bénéficier en octobre de 3 séances au gymnase (dojo pour CP/CE1 et salle gymnastique pour CM)

PISCINE

L'ouverture aux scolaires est effective depuis le 2 novembre 2020 avec un protocole sanitaire très lourd. L'équipe enseignante a finalement décidé de reporter les sorties piscine.

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE (PPMS)

Un exercice de sécurité incendie a été fait le 29 septembre. Les élèves ont été évacués en 3,4 min.

Un exercice PPMS attentat-intrusion a été effectué le 13 octobre par l'ensemble des classes. Le PPMS attentat-intrusion définit les conduites à tenir pour les élèves et pour les adultes. Une difficulté persiste pour prévenir notamment Benoît et Martine au moment de l'exercice.

Le PPMS concernant les risques technologiques est le même que l'année dernière. Il s'agit de définir les conduites à tenir en cas de tempête ou d'émanation toxique. Les élèves seront confinés dans la garderie (CP, CE1, GS, CE2) et dans la salle de motricité (PS, MS, CM) afin de disposer d'un point d'eau, de sanitaires et d'une pharmacie. Les rôles des adultes sont définis dans le document. L'exercice concernant ce dernier risque restera à effectuer.

CLIMAT SCOLAIRE (dans la cour et en classe)

L'équipe enseignante souhaite informer l'ensemble des parents que depuis la rentrée de septembre, elle porte une vigilance particulière au climat scolaire dégradé par des comportements violents et irrespectueux.

La classe de Mme Pélissier s'en trouve particulièrement affectée.

Des actions mises en place par l'équipe enseignante, la mairie et l'inspecteur M. MUSSON, visent à améliorer le climat scolaire et à apaiser la classe de CP CE1.

- rencontre avec les parents des élèves concernés pour les avertir des problèmes rencontrés lors de réunions formalisées (en présence de M. MUSSON, Inspecteur de l'Education Nationale, de la psychologue scolaire, Mme Licciardi, du Docteur Moreau et des enseignantes) ;
- réalisation de comptes rendus hebdomadaires par Mme Delanne à M. MUSSON qui répond et conseille selon l'évolution de la situation et des difficultés rencontrées ;
- redéploiement des moyens humains de l'école vers la classe de CP-CE1 pour apaiser le climat ;
- observation de la classe par une conseillère pédagogique ;
- réalisation de bilans par la psychologue scolaire et rencontre avec les parents à l'école ;
- courriers transmis aux familles par la Mairie concernant l'attitude irrespectueuse d'élèves à la cantine.

Les parents d'élèves remercient Mme Pélissier pour son professionnalisme.

Mme Bruzat remercie également le personnel communal et les enseignantes pour leur engagement dans ce contexte difficile.

La secrétaire de séance :

Mme Marion DIJOUX



La présidente :

Mme Hélène Delanne



